

Barème des honoraires *

déterminés selon des taux dégressifs et
comportant des tranches cumulatives

pour une vente sur-mesure

Tranche du prix de vente	Taux d'honoraires TTC** par tranche
Jusqu'à 99 999 €	6,00 %
De 100 000 € à 399 999 €	5,50 %
A partir de 400 000 €	5,25 %

*Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat.
Barème en vigueur au 02.01.2017.

Montant minimum d'honoraires TTC : 5 000 € (à l'exception des garages et stationnements : 3 000 €)

Les honoraires sont calculés sur le prix de vente du bien par tranches cumulatives.

Les montants d'honoraires obtenus pour chaque tranche sont additionnés dans la limite du prix de vente et le montant total est arrondi à l'euro supérieur.

**TVA au taux légalement en vigueur, actuellement 20 %.